



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Métiers de l'animation

Question écrite n° 16161

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, sur l'accès au métier d'animateur. Actuellement, les règlementations d'encadrement en accueil collectif de mineurs (ACM) sont toujours proportionnées au nombre d'encadrants diplômés BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou équivalent BAFA. Or le BAFA ou le BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) sont des diplômes non professionnels, utilisés pour un encadrement occasionnel. Cela pose donc problème pour les structures fonctionnant à l'année, censées avoir des animateurs avec des diplômes professionnels. Cependant le coût des formations pour accéder à ces diplômes professionnels est très élevé. Des jeunes ayant le BAFA peuvent donc se retrouver en incapacité d'y accéder et leurs employeurs n'ont pas forcément le budget pour leur financer la formation ou ne sont pas toujours affiliés aux bons organismes. Par ailleurs, si certains diplômes permettent une équivalence BAFA ou BAFD ce n'est pas le cas pour tous les cursus. Il existe pourtant souvent des similitudes entre les parcours, notamment concernant les structures dans lesquelles exercent les animateurs une fois sortis de ces différentes formations. Enfin, les métiers de l'animation manquent de reconnaissance et d'attractivité (horaires, salaires, connaissances du métier chez les jeunes etc.). Mme la députée demande alors au Gouvernement comment il compte simplifier l'accès aux diplômes professionnels nécessaires pour le métier d'animateur. Comment compte-t-il faciliter les équivalences de diplômes afin de multiplier les pistes de recrutement pour les structures d'accueil ? Enfin, elle lui demande comment le Gouvernement souhaite pallier le manque de reconnaissance et d'attractivité des métiers de l'animation.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16161

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1725

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)